

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE KUTZENHAUSEN
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Séance du 3 mars 2025

en séance : 12

L'an deux mille vingt-cinq le trois mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de M. Pierrot SITTER, Maire.

Membres présents :

Mmes Fabienne WALTER –Sophie LINDNER

MM. Philippe MALL –Thierry HEIM — Martin HEINTZ - Olivier TRAPP -Pierre KLEIN - Serge ZEIDLER - Julien HIRLEMANN - Pascal HERRMANN- Fabrice MOERCKEL.

Membres absents excusés :

Mmes Sabrina STEINMETZ- Sabine TRAPP

MM. Grégory BALL.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Forêt indivise : approbation du compte financier unique 2024
- Forêt indivise : vote du budget primitif 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement. Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2025, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

N° 1 Délibération 2025/9

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Pierre KLEIN comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK, adjoint administratif.

N° 2 Délibération 2025/10

Objet : Forêt indivise : approbation du compte financier unique 2024

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

-charge Monsieur Philippe MALL, adjoint au maire, de présenter le compte financier unique du budget de la forêt indivise, exercice 2024, arrêté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Section de Fonctionnement :

Dépenses réalisées : **150 205.68€**

Recettes réalisées : **177 257.99€**

Résultat section Investissement : 0.00 Euros

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 : 27 052.31 €

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : 79 371.20 €

RESULTAT CUMULE : 106 423.51 €

Considérant que le compte financier unique du budget de la forêt indivise est conforme dans toutes ses écritures au compte financier unique du comptable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le maire ayant quitté la salle,

-décide d'approuver le compte financier unique du budget de la forêt indivise de l'exercice 2024 présenté par Philippe MALL, dressé par le maire, approuvé par le comptable assignataire.

-affecte le résultat cumulé comme suit :

- Excédent de fonctionnement :

106 423.51 Euros

- **Résultat de fonctionnement à affecter :**

106 423.51 Euros

-c/002 :

106 423.51 Euros

N°3 Délibération 2025/11

Objet : Forêt indivise : vote du budget primitif 2025

La proposition de budget primitif 2025 pour la forêt indivise est présentée par le maire au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2025, en équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 208 560.00€

Recettes : 208 560.00€

Section d'investissement : Dépenses : 0.00€

Recettes : 0.00€

Le montant du produit de la forêt à affecter aux communes de KUTZENHAUSEN et MERKWILLER PEHELBRONN est de **65 000€**.

DIVERS

- L'adjoint Philippe MALL présente le compte-rendu de la dernière réunion de la commission de Bâtiments, notamment consacrée à l'école maternelle d'Oberkutzenhausen : choix de la teinte des menuiseries extérieures, travaux à prévoir (toiture, cage d'escalier...)
En ce qui concerne le sous-sol de la laiterie (Oberkutzenhausen), la commune demande à l'AMIOK de vider l'ensemble du matériel encore stocké en vue d'une expertise des moisissures sur les murs.
- Le maire présente un courrier de M et Mme BOEHMLER Dany datée du 17 février 2025.
- Le maire annonce les prochaines réunions :
Sycofose: le mercredi 26 mars à 19h00
Commission des finances : le mercredi 9 avril à 19h
Conseil municipal budget : mercredi 9 avril à 19h30
Journée citoyenne : samedi 12 avril

Après diverses informations communiquées par la municipalité, la séance est clôturée à 20h30

Certifié exécutoire par Pierrot SITTER, maire, et Pierre KLEIN, secrétaire de séance.

Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 4 mars 2025 et l'affichage le 4 mars 2025

Pierrot SITTER
Maire



Pierre KLEIN
Secrétaire de séance

